

GAZIFÈRE INC.
**PROPOSITION DE GAZIFÈRE QUANT À L'ALLOCATION DE LA QUOTE-
PART PAYABLE À L'AEÉ**
CAUSE TARIFAIRE 2009

Dans l'hypothèse où la Régie décidait d'ordonner à Gazifère d'appliquer la comptabilité d'exercice à la quote-part de Gazifère à l'AEÉ dès 2009, Gazifère propose d'allouer cette quote-part de la façon déjà exposée en réponse à la question 19.1 de la Régie à la pièce GI-21, document 1, et corrigé en audience comme suit. La quote-part qui devra être ajoutée au revenu requis de distribution de 2009 pour un montant de 200 581\$ sera répartie entre le marché résidentiel, le marché commercial et institutionnel ainsi que le marché industriel selon les clés de répartition fournies par l'AEÉ. Ces sommes seront ensuite réparties entre les tarifs 1 à 9 sur la base des projections volumétriques. Cette méthode d'allocation permet d'allouer les coûts associés à la quote-part aux bonnes catégories de clientèle ainsi qu'aux bons tarifs.

Les pourcentages de répartition par marché dérivés en fonction des clés de répartition fournies par l'AEÉ ont été calculés comme suit. L'AEÉ a établi son budget pour l'ensemble du plan d'ensemble 2007-2010, comme on peut le voir dans le dossier R-3671-2008 au Tableau 9, p.184 de 218 de AEE-8, document 1 et au Tableau 10.1, p.186 de 214 de AEE-8, document 1. En appliquant les clés de répartition retrouvées à la page 4 de ce document aux montants détaillés alloués aux programmes et interventions ainsi qu'aux coûts afférents de l'AEÉ figurant au plan d'ensemble 2007-2010¹, nous avons :

- *Pourcentage des montants alloués aux programmes et interventions sur le budget total avec la répartition par secteur :*
 - Total : 79,9 % (174 073 856 \$ / 217 969 091\$);
 - Résidentiel² : 59,8 % (104 167 802 \$ / 174 073 856 \$);
 - CI³ : 3,4 % (5 845 114 \$ / 174 073 856 \$);
 - Industriel⁴ : 2,3 % (4 014 500 \$ / 174 073 856 \$);
 - et les autres à 34,5 % (60 046 440 \$ / 174 073 856 \$).

- *Pourcentage des montants liés aux coûts afférents sur le budget total avec la répartition par secteur :*
 - Total : 20,1 % (43 895 235 \$ / 217 969 091\$);

¹ Voir R-3671-2008, AEE-8, Document 1, Annexe B Page 194-11 de 218, TABLEAU B-8.

² Clientèle résidentielle + MFR + part du programme Technoclimat.

³ Affaires + programme serriculture (qui font partie de la clientèle CI chez Gazifère) + part du programme Technoclimat.

⁴ Industriel + programme Gestion de l'énergie + part du programme Technoclimat.

GAZIFÈRE INC.
**PROPOSITION DE GAZIFÈRE QUANT À L'ALLOCATION DE LA QUOTE-
PART PAYABLE À L'AEÉ**
CAUSE TARIFAIRE 2009

- Résidentiel⁵ : 4,6 % (2 008 131 \$ / 43 895 235 \$);
- CI : 7,0 % (3 080 365 \$ / 43 895 235 \$);
- Industriel⁶ : 1,7 % (753 266 \$ / 43 895 235 \$);
- et les autres à 86,7 % (38 053 473 \$ / 43 895 235 \$).

Ainsi, lorsque Gazifère répartit les montants du budget de l'AEÉ avec les clés de répartition, nous pouvons directement imputer dans les secteurs résidentiel, CI, industriel et les autres, les montants suivants par rapport au total :

- Résidentiel : 48,7 % (106 175 933 \$ / 217 969 091\$);
- CI : 4,1 % (8 925 479 \$ / 217 969 091\$);
- Industriel : 2,2 % (4 767 766 \$ / 217 969 091\$);
- Les autres : 45,0 % (98 099 913 \$ / 217 969 091\$).

Par la suite, pour que Gazifère soit en mesure de répartir la quote-part par secteur, il ne reste qu'à répartir les montants autres par rapport au prorata du poids des secteurs résidentiel et CI sur la somme des deux, étant donné que seuls ces deux secteurs contribuent aux programmes et interventions en efficacité énergétique chez Gazifère :

- Résidentiel + CI = 115 101 412 \$
- Portion autres appartenant au secteur résidentiel : 92,2 %
(106 175 933 \$ / 115 101 412 \$);
- Portion autres appartenant au secteur CI : 7,8 % (8 925 479 \$ / 115 101 412 \$);
- Donc autres est à répartir selon ces pourcentages : 92,2 % x 98 099 913 \$ =
90 448 120 \$ au secteur résidentiel et 7,8 % x 98 099 913 \$ = 7 651 793 \$ au
secteur CI.

En conclusion, la quote-part devrait être répartie par secteur de clientèle chez Gazifère selon les % suivants :

- Secteur résidentiel : 90,2 % (196 624 053 \$ / 217 969 091\$);
- Secteur CI : 7,6 % (16 577 272 \$ / 217 969 091\$);
- Secteur industriel : 2,2 % (4 767 766 \$ / 217 969 091\$).

Les montants par secteur se chiffrent donc comme suit :

⁵ Le montant lié au développement du programme Technoclimat a été calculé au prorata du montant alloué à ce programme dans l'ensemble des montants alloués aux programmes et interventions du secteur nouvelles technologies (donc 40,2%) et a été réparti selon la part de chaque secteur de clientèle du programme Technoclimat.

⁶ Le montant lié au développement secteur industriel a été réparti au prorata des montants alloués aux programmes et interventions visant les serriculteurs (37,5 % dans CI) et gestion de l'énergie (62,5 % dans industriel).

GAZIFÈRE INC.
**PROPOSITION DE GAZIFÈRE QUANT À L'ALLOCATION DE LA QUOTE-
PART PAYABLE À L'AEÉ**
CAUSE TARIFAIRE 2009

- Secteur résidentiel : $90,2 \% * 200\ 581\$ = 180\ 924\$$;
- Secteur CI : $7,6 \% * 200\ 581\$ = 15\ 244\$$;
- Secteur industriel : $2,2 \% * 200\ 581\$ = 4\ 413\$$.

Ces sommes seront ensuite réparties par tarif en fonction des projections volumétriques telles que présentées à la page 5 de ce document.

GAZIFÈRE INC.
PROPOSITION DE GAZIFÈRE QUANT À L'ALLOCATION DE LA QUOTE-PART PAYABLE À L'AEÉ
CAUSE TARIFAIRE 2009

Clés de répartition de l'AEÉ pour les programmes et interventions du plan d'ensemble 2007-2010
et utilisation de ces clés par Gazifère

Numéro de la clé utilisée	Ventilation par forme d'énergie							Source	Répartition par marché de Gazifère		
	Électricité	Gaz naturel	Mazout lourd	Mazout léger	Essence	Diesel	Propane		Résidentiel	CI	Industriel
1	90,3%	9,2%		0,4%				Nouveaux logements selon la source d'énergie principale pour le chauffage, 2006. Source: Estimation obtenue du MRNF, 2008.	100%		
4A	72,0%	8,3%		19,1%			0,5%	Consommation d'énergie dans le secteur résidentiel au Québec, 2006. Source: Estimation obtenue du MRNF, 2008. Note : La part du bois a été répartie selon l'importance relative de l'électricité, du gaz naturel et du mazout léger dans le bilan de la consommation d'énergie du secteur résidentiel au Québec en 2006.	100%		
4B	69,4%	8,2%		21,8%			0,6%	Consommation d'énergie dans le secteur résidentiel au Québec, 2001. Source: MRNF, Évolution de la demande d'énergie au Québec, 2005. Note : La part du bois a été répartie selon l'importance relative de l'électricité, du gaz naturel et du mazout léger dans le bilan de la consommation d'énergie du secteur résidentiel au Québec en 2001.	100%		
5 08-09	97,1%	1,6%		1,3%			0,0%	Cibles 2008 - 2009 pour le programme Éconologis - Volet 2.	100%		
5 09-10	95,2%	2,6%		2,1%			0,1%	Cibles 2009 - 2010 pour le programme Éconologis - Volet 2.	100%		
13	46,0%	13,5%	5,4%	4,2%	19,8%	10,2%	1,0%	Bilan énergétique du Québec en 2005. Source: MRNF, Statistiques énergétiques, [en ligne], http://www.mrnf.gouv.qc.ca/ . Note : Le kérosène et le carburéacteur ont été exclus. Les parts du bois, des énergies émergentes et des formes d'énergie "Autres" ont été réparties selon l'importance relative de l'électricité, du gaz naturel, du mazout léger, du mazout lourd, de l'essence, du carburant diesel et du propane dans le bilan énergétique du Québec en 2005.	35,5%	36,9%	27,6%
19	63,1%	21,2%	0,6%	11,3%		3,8%		Consommation d'énergie secondaire dans le secteur industriel au Québec, 2004. Sources: Ressources naturelles Canada, 2004 et Statistique Canada, 2006. Note: Le part des formes d'énergie "Autres" (Charbon, Coke et gaz de fours à coke, Déchets ligneux et liqueur résiduaire, vapeur et les combustibles résiduaire de l'industrie du ciment) a été répartie selon l'importance relative de l'électricité, du gaz naturel, du mazout et du diesel dans le bilan énergétique du secteur industriel au Québec, 2004.			100%
20	4,6%	40,2%		46,0%			2,3%	Consommation énergétique dans les serres au Québec, 2005. Source: Enquête réalisée par le Syndicat des producteurs en serre du Québec, 2005.		100%	

Note : Les clés manquantes ne s'appliquent pas à Gazifère pour le plan d'ensemble 2007-2010.

Original : 2008-10-27

GI-21

Document 3

Page 4 de 5

Requête 3665-2008